

partagée et mettait en cause les pays industrialisés autant que les pays en voie de développement. En conclusion, J. Ripert a également relevé les points suivants : a) la préoccupation des pays en voie de développement à l'égard de leur participation en l'absence de fonds supplémentaires avant la mi-octobre, b) la nécessité pour les pays en voie de développement de se préparer aux réunions du CIN, et non seulement d'y participer (soit la nécessité d'études au sujet des coûts économiques), et c) le fait qu'Agenda 21 devrait tenir compte de programmes qui seront financés en vertu de la convention sur le changement climatique, même si ces programmes n'existent pas encore.

La discussion au sujet de l'ozone a été encore plus générale. Un thème revenait dans presque chaque exposé : la nécessité que les pays qui n'ont pas signé ou ratifié le Protocole de Montréal prennent un engagement financier de payer avant novembre 1991. L'Australie a également relevé des progrès satisfaisants dans l'élaboration des aspects de non-conformité du Protocole, alors que la Chine rappelait sa récente adhésion au Protocole, en préconisant un transfert technologique et une aide financière immédiates.

La discussion au sujet de la pollution transfrontière à longue distance (PTLD) a été lancée par P. Sand, qui était gestionnaire de la Convention sur la pollution transfrontière à longue distance de la Commission économique européenne avant de se joindre au Secrétariat de la CNUED. Il a souligné que des données relatives à la PTLD n'étaient en fait disponibles que pour l'Europe et l'Amérique du Nord, une conséquence des activités de la Commission, et que les échanges techniques à l'extérieur de ces régions étaient actuellement limités. Il a suggéré que la question prioritaire consistait à déterminer si l'expérience régionale de la Commission pouvait être assimilée et adaptée par d'autres groupes régionaux, peut-être par l'entremise d'autres commissions économiques régionales de l'ONU. Plusieurs pays en développement ont manifesté leur préoccupation devant les niveaux croissants de PTLD et leurs conséquences, en particulier en zone urbaine. La délégation brésilienne a souligné que si, comme le pense le Secrétariat, il existe une technologie permettant d'aborder la question de la PTLD, le PrepCom doit alors se demander comment élaborer les mécanismes nécessaires pour transférer la technologie établie aux pays en développement.

Le reste des discussions de cette troisième réunion a porté à peu près exclusivement sur les options d'Agenda 21. Dans la présentation du sujet par le Secrétariat, on a relevé que les options énoncées dans le document PC/42/Add.1 pourraient servir de point de départ en vue de mesures d'Agenda 21 qui aborderaient les enjeux de la protection de l'atmosphère et qui permettraient d'établir des liens avec le processus du CIN, en définissant des principes directeurs ou des mesures de programme susceptibles de rehausser les activités en cours ou la situation ou la rapidité des négociations du CIN.